

Zeitschrift: Korrespondenzblatt des Bernischen Lehrervereins = Bulletin de la Société des instituteurs bernois

Herausgeber: Bernischer Lehrerverein

Band: 18 (1916-1917)

Heft: 4

Rubrik: Mitteilungen = Communications

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

2. In Sachen *Teurungszulagen* wird sich auch der bernische Mittellehrerverein regen, in Verbindung mit dem Gesamtverein.

3. Es werden folgende notwendig gewordene Zirkulare und Formulare beschlossen:

- a. Einladungen zum Beitritt.
- b. Quittungsformulare.
- c. Abrechnungsformulare zu Handen der Sektionskassiere.

4. *Arbeitsprogramm*. Zur Vorbesprechung des Arbeitsprogramms soll eine Versammlung der Sektionspräsidenten einberufen werden.

Kantonalvorstand, 23. September 1916,
nachmittags 2 Uhr.

1. Die Sektion Mittelland regt an, es sei eine Aktion einzuleiten zu Gunsten der Aufhebung des Regierungsratsbeschlusses betreffend Reduktion des Staatsbeitrages an die Besoldungen der Mittelschullehrer. Die Angelegenheit soll in der nächsten Hauptversammlung zur Sprache kommen.

2. *Lehramtsschule*. Graf erstattet Bericht über die Verhandlungen im Grossen Rat (siehe den betreffenden Artikel). Die Frage drängt einer Lösung entgegen: sie soll deshalb ebenfalls an der Hauptversammlung zur Sprache kommen.

3. *Hauptversammlung*. In Anbetracht der Dringlichkeit der vorgenannten Postulate wird die diesjährige Hauptversammlung schon auf Samstag den 18. November festgesetzt.

4. Es wird der Neudruck der Besoldungsliste beschlossen.

5. Die Sektionskassiere sind anzuweisen, zu Handen der Zentralkasse im Wintersemester 1916/17 *Fr. 4* einzuziehen.

6. *Teurungszulagen*. Eine vom Sekretariat vorgelegte Eingabe wird mit einigen Abänderungen genehmigt.

7. Die *Sektionspräsidentenkonferenz* soll am 21. Oktober nächsthin stattfinden.

Schluss jeweilen $5\frac{1}{2}$ Uhr.

Mehrere Geschäfte eignen sich nicht zur Publikation.

Mitteilungen.

Eingelaufene Drucksachen.

*Die städtische Lehrerschaft
an den Gemeinderat der Stadt Bern.*

In dieser Eingabe weist der stadtbernerische Sektionsvorstand auf den hohen Grad hin, den die Teurung erreicht hat und der vor allem aus den kinderreichen Familien verhängnisvoll werden kann. Der Gemeinderat zwingt heute die städtischen Lehrer, im Gemeindebezirk zu wohnen, wodurch die Situation noch verschärft wird. Die Lehrerschaft der Stadt Bern postuliert auf Teurungszulagen nur für die Familien mit zwei und mehr Kindern; für jedes Kind wird *Fr. 50* verlangt, was nicht einmal zum Ankauf von $\frac{1}{2}$ Liter Milch pro Tag hinreicht. Die Auslagen für die Stadt würden sich auf circa *Fr. 18,000*

2. Le B. M. V. se mettra aussi en campagne pour les allocations de renchérissement, en collaboration avec l'ensemble de la Société.

3. L'impression des circulaires et formulaires indispensables suivants est décidée:

- a. Circulaires d'adhésion.
- b. Formulaires de quittances.
- c. Formulaires de décomptes pour les caissiers de section.

4. *Programme d'activité*. Une assemblée des présidents de section sera convoquée pour établir le programme d'activité.

Comité central, 23 septembre 1916,
à 2 heures de l'après-midi.

1. La section du Mittelland propose d'entreprendre une action en faveur de l'abrogation de l'arrêté gouvernemental relatif à la réduction de la contribution de l'Etat aux traitements des maîtres aux écoles moyennes. L'affaire sera discutée à la prochaine assemblée générale.

2. *Ecole normale supérieure*. M. Graf rapporte sur les délibérations du Grand Conseil (voir l'article y relatif). La question sera bientôt solutionnée; aussi fera-t-elle également l'objet de la discussion de l'assemblée générale.

3. *Assemblée générale*. Vu l'urgence des postulats précédents, l'assemblée générale est déjà fixée pour cette année au samedi 18 novembre.

4. On décide de faire réimprimer la liste des traitements.

5. Les caissiers de section doivent être avisés de faire rentrer la cotisation de *fr. 4* du semestre d'hiver 1916/17 pour la caisse centrale.

6. *Allocations de renchérissement*. Une requête déposée par le secrétariat est approuvée après quelques modifications.

7. La *conférence des présidents de section* aura lieu le 21 octobre prochain.

Clôture de la séance à 5 heures et demie.

Plusieurs tractanda ne se prêtent pas à la publication.

Communications.

Imprimés reçus.

*Le corps enseignant de Berne-Ville
au Conseil communal de la ville de Berne.*

Dans cette requête, le comité de la section de Berne-Ville indique le haut degré qu'a atteint le renchérissement qui peut devenir fatal en tout premier lieu aux familles chargées de nombreux enfants. Le Conseil communal force aujourd'hui les instituteurs urbains à habiter le territoire de la commune, ce qui aggrave encore la situation. Le corps enseignant de la ville de Berne ne réclame des allocations de renchérissement que pour les familles ayant au moins deux enfants; pour chaque enfant on exige une indemnité de *fr. 50*, ce qui ne suffit même pas à l'achat de $\frac{1}{2}$ litre de lait par jour. Les

belaufen. Die Forderungen sind also nicht übertrieben. Drei Viertel der Lehrerschaft fallen völlig ausser Betracht.

Der Sektionsvorstand unterlässt nicht, auf die ungeheure Geldentwertung hinzuweisen, unter der alle Festbesoldeten leiden. Er ersucht deshalb um baldige Anhandnahme der Reform der Besoldungsreglemente. Vor allem aus gilt dies für die Mittellehrer, die schon 1914 Versprechungen erhalten hatten. Diese Versprechungen einzulösen, wäre es jetzt an der Zeit.

dépenses de la ville monteraient environ à fr. 18,000. Nos exigences ne sont donc pas exagérées. Les $\frac{3}{4}$ du corps enseignant n'entrent pas en ligne de compte.

Le comité de section rend attentif à l'énorme moins-value du numéraire dont souffre tout le personnel à traitement fixe. Aussi nous prie-t-il de nous occuper promptement de la réforme des règlements relatifs au traitement, question qui intéresse avant tout les maîtres aux écoles moyennes, auxquels on avait déjà fait des promesses en 1914. Il serait temps maintenant que ces engagements fussent tenus.

Asile jurassien pour enfants arriérés.

Dans sa dernière séance, le comité, institué par l'assemblée des communes jurassiennes municipales et bourgeoises du 1^{er} août 1915, s'est occupé de la révision des statuts dont plusieurs articles ont dû être mis en harmonie avec les dispositions du « Code civil suisse ». Ces statuts, dont le projet sera imprimé et adressé aux communes du Jura, prévoient une contribution de 50 ct. par tête d'habitant pour la construction et l'aménagement de l'asile, somme qui pourra être versée en cinq annuités quand les délégués communaux auront décidé d'accepter le projet et d'en mettre en vigueur les articles relatifs aux finances. L'association possède déjà quelques milliers de francs de fortune, provenant de dons volontaires et de sociétés ou d'institutions

financières. Récemment, le conseil synodal de l'église protestante bernoise a décidé de verser à cette œuvre une somme de fr. 700 provenant de la dernière collecte du Jeûne fédéral.

Le bureau a été chargé de faire élaborer un plan provisoire de la construction ; mais avant que cette dernière puisse être entreprise, le comité doit posséder des ressources plus considérables. C'est pourquoi, malgré la dureté des temps, il continue à faire appel à la bonne volonté des personnes bienveillantes qui s'intéressent à l'éducation des enfants arriérés. Tous les dons, même les plus minimes, sont reçus avec reconnaissance et peuvent être envoyés au compte de chèques *IVa 546, Biel*. Le caissier du comité est *M. A. Junker*, directeur du progymnase et inspecteur des écoles secondaires du Jura, à Delémont.

